

Gestion Parc Automobiles

La solution Gestion Parc Automobiles met à votre disposition un parc de véhicules adapté à vos besoins, conforme à la réglementation et vous permet d'optimiser les coûts de gestion de ce parc dans la durée.

Description du service

Group Support Services vous propose la solution Gestion Parc Automobiles qui permet de bénéficier de véhicules thermiques ou électriques, disposant de la climatisation, d'un système de navigation [1], d'une carte carburant [2], d'un badge télépéage, de pneus toutes saisons et d'un kit de sécurité.

La solution est adaptée aux différents usages :

- **Véhicule en autopartage** : réservable par demi-journée via l'application MOBICAR [3] pour les sites EDF dotés de ce service.
- **Véhicule affecté professionnellement** (à un service ou à un collaborateur) : pour un usage exclusivement professionnel,
- **Véhicule « pro-perso »** affecté à un collaborateur : pour un usage professionnel et personnel, donnant lieu à la déclaration d'avantages en nature et à une contribution financière

[1] Le système de navigation ne fait pas l'objet de mise à jour.

[2] Possibilité de disposer de deux cartes carburant, adaptées aux stations proches des sites (hors véhicules captifs et spécifiques).

[3] Pas de location courte durée lorsque tous les véhicules en autopartage sont pris.

Entretien

Les **véhicules en autopartage** et **affecté professionnellement** font l'objet d'une visite semestrielle chez un professionnel de l'automobile (entretien constructeur, contrôle technique, contrôle pollution, visite de vérification des points de sécurité du véhicule...) avec un lavage intérieur / extérieur.

Renouvellement

Les véhicules sont renouvelés au maximum tous les 6 ans ou 150.000 km.

En option (tarif spécifique), il est possible d'équiper les véhicules de boîtier télématique pour la remontée de données (km, anomalies...).

Pour tout besoin spécifique, Group Support Services est à votre écoute.

Respect de la réglementation

Group Support Services vous présente des véhicules aux contrôles techniques et contrôles pollution. De plus, G2S assure la déclaration des conducteurs à l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (conformément à la législation CNIL).

Vos responsabilités

Vous vous engagez à faire appliquer par vos collaborateurs les règles d'usage ci-dessous :

- Respecter la réglementation lorsqu'ils utilisent les véhicules (être en possession d'un permis de conduire valide, respecter le code de la route),
- Assurer la propreté courante du véhicule (évacuation des déchets personnels...),
- Signaler toute anomalie pouvant remettre en cause la sécurité d'utilisation du véhicule,
- Prendre en charge les conséquences des infractions (paiement des amendes, retrait des points),
- Informer au plus tôt l'agence parc Auto en cas de sinistre et transmettre le constat amiable complété,
- Pour les véhicules pro-perso, prendre rendez-vous pour organiser les entretiens conformément aux préconisations du constructeur,
- Pour les véhicules en autopartage, faire le plein de carburant avant de restituer un véhicule thermique ou brancher le véhicule électrique sur sa borne de recharge,
- et saisir les kilomètres via l'application MOBICAR.

Vous vous engagez également à désigner un interlocuteur de site pour des missions nécessaires au pilotage opérationnel :

- Réceptionner les véhicules,
- Accueillir les transporteurs,
- Donner les accès aux sites,
- Réceptionner et placer les attestations d'assurance, cartes de carburant...

Nos engagements

- Mise à disposition d'un véhicule de prêt sous 5 jours, dans l'attente de la livraison d'un véhicule pro-perso ou affecté pro
- Pour les véhicules affectés professionnellement, 1 jour d'immobilisation pour une visite planifiée, avec un délai de prévenance de 2 semaines
- 14 jours pour le remplacement d'une carte de carburant / 25 jours pour le remplacement d'un badge télépéage
- 4 semaines maximum pour un retrait ou une restitution de véhicule
- 48h pour une déclaration de sinistre sur la base des éléments fournis par le conducteur.

Domaine d'application



Pour les véhicules « Affectés Professionnellement » et les « Pro-Perso » la solution est ouverte à toutes filiales françaises d'EDF.

Pour l'accès aux véhicules en autopartage, la solution est ouverte aux filiales :

- présentes sur des sites EDF dotés de ce service,
- raccordées au SI d'EDF afin d'avoir accès à l'application de réservation MOBICAR.

Durée de l'engagement



La durée d'engagement est conditionnée par le contrat entre le Client et G2S.

Modalités de souscription



Pour plus d'information, contactez votre interlocuteur dédié à G2S.